

TUNISIE LEASING

Société Anonyme au capital de 35 000 000 dinars
Siège Social : Centre Urbain Nord Av Hédi KARRAY 1082 Mahrajène
RC n° B 134091997

TUNISIE LEASING est notée BBB+ à long terme avec perspective stable, surveillance négative levée et F2 à court terme par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du 21/11/2011

NOTE D'OPERATION MISE A LA DISPOSITION DU PUBLIC A L'OCCASION DE L'EMISSION PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ET L'ADMISSION AU MARCHE OBLIGATAIRE DE LA COTE DE LA BOURSE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2012-1 » DE 20 000 000 DINARS SUSCEPTIBLE D'ETRE PORTE A UN MAXIMUM DE 30 000 000 DINARS

Prix d'émission : 100 dinars

L'emprunt est réparti en deux catégories comme suit :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêts	Amortissement
Catégorie A	5 ans	6,15% ou TMM + 1,75%	Constant de la 1 ^{ère} à la 5 ^{ème} année
Catégorie B	7 ans avec 2 années de grâce	6,25%	Constant de la 3 ^{ème} à la 7 ^{ème} année

La présente émission de TUNISIE LEASING a reçu la note BBB+ (tun) par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du 07/03/2012

Visa n° N° 12 - 0774 du 29 MAR 2012 du Conseil du Marché Financier donné en application de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994. Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2012 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2012. Elle doit être également accompagnée des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2011 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2012. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Responsable de l'information :

Mr Mondher ZID

Directeur financier de Tunisie Leasing

Tél : 70 132 000 Fax : 71 236 625

E-mail : mondher.zid@tunisieleasing.com.tn

Intermédiaire en bourse chargé de l'opération

TUNISIE VALEURS, Intermédiaire en Bourse

Immeuble Integra, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène

Tel : 71 189 600 Fax : 71 949 350

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la présente note d'opération et du document de référence « TUNISIE LEASING 2011 » enregistré par le CMF en date du 26 Août 2011 sous le n° 11 - 004, des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing relatifs au premier trimestre de l'exercice 2012 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2012 et des états financiers de Tunisie Leasing relatifs à l'exercice 2011 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2012. La présente note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse, et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn. Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2012 et les états financiers relatifs à l'exercice 2011 de Tunisie Leasing seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet.



Mars 2012

SOMMAIRE

Flash-emprunt « Tunisie Leasing 2012-1»	3
Chapitre 1 : Responsables de la note d'opération	6
1.1. Responsables de la note d'opération	6
1.2. Attestation des responsables de la note d'opération	6
1.3. Attestation de l'intermédiaire en Bourse chargé de l'opération	6
1.4. Responsable de l'information	6
Chapitre 2: Renseignements concernant l'opération	7
2.1. Renseignements relatifs à l'émission	7
2.1.1. Décisions à l'origine de l'emprunt	7
2.1.2. Renseignements relatifs à l'opération	7
2.1.3. Période de souscription et de versement	7
2.1.4. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public	8
2.1.5. But de l'émission	8
2.2. Caractéristiques des titres émis	8
2.2.1. Nature, forme et délivrance des titres	8
2.2.2. Prix de souscription et d'émission	8
2.2.3. Date de jouissance en intérêts	8
2.2.4. Date de règlement	9
2.2.5. Taux d'intérêts	9
2.2.6. Intérêts	9
2.2.7. Amortissement et remboursement	9
2.2.8. Prix de remboursement	13
2.2.9. Paiement	13
2.2.10. Taux de rendement actuariel et marge actuarielle	13
2.2.11. Durée totale, durée de vie moyenne et durée de l'emprunt	14
2.2.12. Mode de placement	14
2.2.13. Notation de la société	15
2.2.14. Notation de l'emprunt	18
2.2.15. Organisation de la représentation des porteurs des obligations	21
2.2.16. Fiscalité des titres	21
2.3. Renseignements généraux	21
2.3.1. Tenue des comptes en valeurs mobilières	21
2.3.2. Marché des titres	21
2.3.3. Prise en charge par la STICODEVAM	22
2.3.4. Tribunaux compétents en cas de litige	22
2.3.5. Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire	22
Chapitre 3 : Renseignements concernant l'activité de Tunisie Leasing	23
3.1. Impact des événements socio-politiques survenus en Tunisie sur l'activité de la société	23
3.2. Description de l'activité au 31/12/2011	23
3.2.1. Situation de Tunisie Leasing par rapport au secteur de leasing au 31/12/2011	23
3.2.2. Evolution des approbations	24
3.2.3. Evolution des mises en force	24
3.2.4. Evolution des encours financiers	25
3.2.5. Indicateurs d'activité au 31/12/2011	25
3.3. Analyse des performances réalisées au 31/12/2011 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2011	27
Bulletin de souscription	28

FLASH EMPRUNT OBLIGATAIRE
« TUNISIE LEASING 2012-1 »

L'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2012-1 » est émis pour un montant de 20 000 000 dinars, susceptible d'être porté à 30 000 000 dinars, divisé en 200 000 obligations de 100 dinars de nominal, susceptibles d'être portés à un maximum de 300 000 obligations de 100 dinars de nominal. Il est constitué de deux catégories émises pour des durées respectives de 5 et 7 ans dont 2 années de grâce et aux taux respectifs de 6,15% ou TMM+1,75% et 6,25%.

- **Dénomination de l'emprunt :** « TUNISIE LEASING 2012-1 »
- **Montant :** 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximal de 30 000 000 dinars
- **Nominal :** 100 dinars
- **Nombre d'obligations à émettre :** 200 000 obligations susceptibles d'être portés à 300 000 obligations réparties en 2 catégories :
 - Catégorie A d'une durée de 5 ans
 - Catégorie B d'une durée de 7 ans avec 2 années de grâceLe nombre d'obligations par catégorie sera défini ultérieurement, en fonction du choix du souscripteur.
- **Forme des obligations :** Les obligations sont nominatives.
- **Prix d'émission :** 100 dinars par obligation, payables à la souscription. Les intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 29/05/2012, seront décomptés et déduits du prix de souscription.
- **Prix de remboursement :** 100 dinars par obligation.
- **Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 29/05/2012, seront décomptés et déduits du prix de souscription. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le 29/05/2012 et ce, même en cas de prorogation à cette date.
- **Taux d'intérêt :** Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux fixés selon leur catégorie :
 - Catégorie A : d'une durée de 5 ans : 6,15% et/ou TMM + 1,75% brut l'an
 - Catégorie B : d'une durée de 7 ans avec 2 années de grâce : 6,25% brut l'an
- **Durée :** 5 ans pour la catégorie A et 7 ans avec 2 années de grâce pour la catégorie B
- **Durée de vie moyenne :** 3 ans pour la catégorie A et 5 ans pour la catégorie B

- **Duration (taux fixe) :** 2,778 années pour la catégorie A et 4,399 années pour la catégorie B.
- **Marge actuarielle (taux variable) :** 1,75% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance pour la catégorie A.
- **Taux de rendement actuariel (taux fixe) :** 6,15% pour la catégorie A et 6,25% pour la catégorie B, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.
- **Amortissement :** Toutes les obligations feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20Dt par obligation. Cet amortissement commence à la première année pour la catégorie A et à la 3^{ème} année pour la catégorie B.
- **Souscriptions et versements :** Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du 16/04/2012 aux guichets de TUNISIE VALEURS, Intermédiaire en bourse, sis au Centre Urbain Nord, Immeuble Integra, 1082 Tunis Mahrajène, et des autres intermédiaires en bourse.
- **Clôture des souscriptions :** Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le 16/04/2012 et clôturées sans préavis au plus tard le 29/05/2012. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 Dt) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.
En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 29/05/2012, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.
En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 29/05/2012, les souscriptions seront prorogées jusqu'au 29/06/2012 avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.
Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.
- **Paiement :** Les intérêts sont payés à terme échu le 29/05 de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le 29/05/2017 pour la catégorie A et pour le 29/05/2019 pour la catégorie B.
Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.
- **Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.
- **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :** L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2012-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE VALEURS, intermédiaire en bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité y afférente.
- **Notation :** La note attribuée par Fitch Ratings à l'emprunt « TUNISIE LEASING 2012-1 » est BBB+ (tun) en date du 07/03/2012.

- **Cotation en Bourse :** Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.
- **Prise en charge par la STICODEVAM :** TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2012-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.
- **Mode de représentation des obligataires :** Droit commun régissant la représentation des obligataires.
- **Tribunaux compétents en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.
- **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :** Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Chapitre 1- RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION

1.1 Responsables de la note d'opération :

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ahmed ABDELKEFI
TUNISIE LEASING
Centre Urbain Nord Av. Hédi Karray
1082 Tunis Mahrajène
Tél.: 70.132.000 - Fax: 71.232.026

LE DIRECTEUR GENERAL

Fethi MESTIRI
TUNISIE LEASING
Centre Urbain Nord Av. Hédi Karray
1082 Tunis Mahrajène
Tél.: 70.132.000 - Fax: 71.232.026

1.2 Attestation des responsables de la note d'opération:

« A notre connaissance, les données de la présente note d'opération sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ahmed ABDELKEFI
TUNISIE LEASING
Centre Urbain Nord Av. Hédi Karray
1082 Tunis Mahrajène
Tél.: 70.132.000 - Fax: 71.232.026

LE DIRECTEUR GENERAL

Fethi MESTIRI
TUNISIE LEASING
Centre Urbain Nord Av. Hédi Karray
1082 Tunis Mahrajène
Tél.: 70.132.000 - Fax: 71.232.026

1.3 Attestation de l'intermédiaire en bourse chargé de l'opération :

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité de la note d'opération. »

TUNISIE VALEURS
LE DIRECTEUR GENERAL
Fadhel ABDELKEFI

1.4 Responsable de l'information :

Mr Mondher ZID Directeur Financier de Tunisie Leasing

La notice légale est publiée au JORT N°4.1..... du 25/04/2012

Conseil du Marché Financier
N° Visa n° - 0 7 7 4 du 29 MAR 2012
Délivré au vu de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994
Le Président du Conseil du Marché Financier

Signé: Salah ESSAYEL



Chapitre 2 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION

2.1 RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMISSION :

2.1.1- Décisions à l'origine de l'emprunt obligataire :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le 24/05/2011 a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le conseil d'administration réuni le 20/12/2011 a décidé d'émettre un emprunt obligataire « TL 2012-1 » d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+0,5% brut l'an au minimum et TMM+1,75% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 5,25% brut l'an au minimum et 6,75% brut l'an au maximum pour le taux fixe avec précision que : « les taux et la durée seront fixés par la Direction Générale à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché ».

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 6,15% brut l'an et/ou TMM+1,75% sur 5 ans.
- Catégorie B : 6,25% brut l'an sur 7 ans avec 2 années de grâce.

2.1.2- Renseignements relatifs à l'opération :

• L'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2012-1 » est d'un montant de 20 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars, divisé en 200 000 obligations, susceptibles d'être portés à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « Tunisie Leasing 2012-1 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

• Produit brut et net de l'emprunt : le produit brut de l'emprunt est de 20 000 000 Dt et sera susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 Dt. Les frais de montage et les commissions de placement¹ s'élèveraient à 0,6% du montant soit 120 000Dt, les frais du Conseil du Marché Financier¹ sont de 16 000Dt, les frais de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis¹ seraient de 3 000Dt et les frais de la STICODEVAM^(1/2) sur la durée de vie de l'emprunt s'élèveraient à 19 750Dt, soit un total de frais approximatifs de 158 750Dt et un produit net de l'emprunt de 19 841 250Dt.

En Dt	Montant Global	Montant par obligation
Produit brut ¹	20 000 000	100
Frais généraux ²	158 750	0,794
Produit net	19 841 250	99,206

1. Les produits bruts et nets de l'emprunt ainsi que les frais sont calculés pour toute la durée de vie de l'emprunt sur la base d'un montant collecté de 20 000 000 Dt (sauf en ce qui concerne la commission sur émissions nouvelles revenant au CMF, calculée sur la base de 30 000 000 Dt) et sont donnés à titre indicatif. Le montant de ces produits et de ces frais dépend du montant collecté au moment de la clôture de l'emprunt et de la partie des charges d'intérêts à taux variable et à taux fixe.

2. Ces frais sont déterminés sur la base de l'hypothèse que l'emprunt est souscrit en totalité dans la catégorie B.

2.1.3 – Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le 16/04/2012 et clôturées sans préavis au plus tard le 29/05/2012. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 Dt) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 29/05/2012, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 29/05/2012, les souscriptions seront prorogées jusqu'au 29/06/2012 avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

2.1.4- Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 16/04/2012 aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence du siège, Agence Jérusalem, Marsa, Sfax, Sousse, Nabeul, Kélibia, Monastir et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

2.1.5- But de l'émission :

TUNISIE LEASING, de part son statut d'établissement de crédit, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Economie.

A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING a prévu pour l'année 2012 des mises en force qui s'élèvent à 258 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 110 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 20 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente note d'opération), 60 millions de dinars par d'autres emprunts à moyen terme et par l'encaissement des crédits de leasing accordés durant les années passées.

2.2 CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

2.2.1-Nature, forme et délivrance des titres :

Dénomination de l'emprunt : « TUNISIE LEASING 2012-1 »

Nature des titres : Titres de créance.

Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.

Catégorie des titres : Ordinaire

La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire mandaté agréé (TUNISIE VALEURS).

2.2.2-Prix de souscription et d'émission : 100 dinars par obligation, payables à la souscription. Les intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 29/05/2012, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

2.2.3-Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 29/05/2012, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le 29/05/2012 et ce, même en cas de prorogation à cette date.

2.2.4- Date de règlement : A la souscription.

2.2.5-Taux d'intérêts : Les obligations «TUNISIE LEASING 2012-1» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +1,75%¹ brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 175 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.

- Taux fixe : 6,15%² brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans avec 2 années de grâce

- Taux fixe de 6,25% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

2.2.6-Intérêts

Les intérêts sont payés à terme échu le 29/05 de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le 29/05/2017 pour la catégorie A et pour le 29/05/2019 pour la catégorie B.

Si le montant souscrit de l'emprunt est de 20 000 000 Dinars

Le montant total des intérêts serait de 3 690 000 Dinars si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie A à taux fixe. S'il était souscrit dans sa globalité à taux variable (TMM+1,75%), le montant des intérêts s'élèverait à 3 325 200 Dinars (en considérant un taux nominal de 5,542% à titre indicatif).

Le montant total des intérêts serait de 6 250 000 Dinars si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie B au taux de 6,25%.

2.2.7-Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. L'emprunt sera amorti en totalité le 29/05/2017 pour la catégorie A et le 29/05/2019 pour la catégorie B.

Les tableaux d'amortissement sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés suite à la variation du TMM (publié par la BCT) pour ce qui concerne la partie de l'emprunt souscrite à taux variable. Le taux d'intérêt de l'emprunt à prendre en considération est la moyenne arithmétique des taux mensuels des 12 derniers mois précédant le service des intérêts payés aux souscripteurs majorée d'une marge de 1,75% (soit la moyenne du TMM+1,75%). Pour les besoins de calcul, on a retenu comme taux la moyenne des TMM des 12 derniers mois (du mois de mars 2011 au mois de février 2012) soit 3,792% majorée d'une marge de 1,75%, soit 5,542%. Pour les besoins de la simulation, ce taux a été figé à cette valeur jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

¹ Le conseil d'administration du 20 décembre 2011 a prévu un taux variable = TMM + 0,5% brut l'an au minimum et TMM + 1,75% brut l'an au maximum et a délégué le pouvoir à la Direction Générale pour fixer ce taux à la veille de l'émission.

² Le conseil d'administration du 20 décembre 2011 a prévu un taux fixe de 5,25% brut l'an au minimum et 6,75% brut l'an au maximum et a délégué le pouvoir à la Direction Générale pour fixer ce taux à la veille de l'émission.

Valeur nominale de l'obligation : 100 dinars

Date unique de jouissance servant de base pour la cotation en Bourse : le 29/05/2012.

Date du premier remboursement de capital : le 29/05/2013 pour la catégorie A et le 29/05/2015 pour la catégorie B.

Date du premier paiement des intérêts : le 29/05/2013

Date de dernière échéance : le 29/05/2017 pour la catégorie A et le 29/05/2019 pour la catégorie B.

Taux d'intérêt : Fixe : 6,15% brut l'an et/ou Variable (TMM + 1,75%): 5,542%. C'est la moyenne des TMM des 12 derniers mois, du mois de mars 2011 au mois de février 2012 majorée de 1,75% (à titre indicatif).

Amortissement : Annuel constant par un cinquième de la valeur nominale correspondant à 20 dinars par obligation.

Evolution du TMM durant les dix dernières années :

en (%)	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Janvier	5,93750	5,90625	5,00000	5,00000	5,00000	5,2700	5,2700	4,7000	4,0700	4,7500	3,1600
Février	5,93750	5,87500	5,00000	5,00000	5,00000	5,2500	5,3100	4,4700	4,0800	4,6500	3,4200
Mars	5,93750	5,81250	5,00000	5,00000	5,00000	5,3600	5,2300	4,2600	4,2300	4,5600	
Avril	5,93750	5,50000	5,00000	5,00000	5,00000	5,2400	5,2200	4,3000	4,1200	4,3900	
Mai	5,93750	5,50000	5,00000	5,00000	5,00000	5,2600	5,2200	4,2300	4,3600	4,5100	
Juin	5,93750	5,31250	5,00000	5,00000	5,00000	5,2300	5,1900	4,2500	4,3800	4,5000	
Juillet	5,96875	5,00000	5,00000	5,00000	5,04000	5,2300	5,1900	4,3300	4,5200	4,2500	
Août	5,96875	5,00000	5,00000	5,00000	5,01000	5,1800	5,2300	4,1800	4,6100	3,7600	
Septembre	5,90625	5,00000	5,00000	5,00000	5,00000	5,1900	5,1700	4,2400	4,5200	3,2400	
Octobre	5,90625	5,00000	5,00000	5,00000	5,22000	5,2500	5,2700	4,2200	4,6200	3,3200	
Novembre	5,90625	5,00000	5,00000	5,00000	5,26000	5,2000	5,1700	4,2900	4,8000	3,1600	
Décembre	5,90625	5,00000	5,00000	5,00000	5,33000	5,2600	5,1900	4,1800	4,8700	3,2300	

Source : BCT

Définition du TMM :

Le taux moyen mensuel du marché monétaire (TMM) publié par la BCT est la sommation des taux du jour du marché monétaire rapportée sur le nombre exact de jours du mois, le résultat étant arrondi au 1/100 de point de pourcentage le plus proche.

Si le montant souscrit est de 20 000 000 dinars

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans

Amortissement de l'emprunt à taux fixe 6,15%

- Tableau d'amortissement de l'emprunt à taux fixe (6,15%): **(en dinars)**

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
mars-12	20 000 000				
mars-13		4 000 000	16 000 000	1 230 000	5 230 000
mars-14		4 000 000	12 000 000	984 000	4 984 000
mars-15		4 000 000	8 000 000	738 000	4 738 000
mars-16		4 000 000	4 000 000	492 000	4 492 000
mars-17		4 000 000	-	246 000	4 246 000
Totaux		20 000 000		3 690 000	23 690 000

Par obligation

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
mars-12	100,000				
mars-13		20,000	80,000	6,150	26,150
mars-14		20,000	60,000	4,920	24,920
mars-15		20,000	40,000	3,690	23,690
mars-16		20,000	20,000	2,460	22,460
mars-17		20,000	-	1,230	21,230
Totaux		100,000		18,450	118,450

Amortissement de l'emprunt à taux variable

- Tableau d'amortissement de l'emprunt au taux variable de TMM + 1,75% (5,542% à titre indicatif)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
mars-12	20 000 000				
mars-13		4 000 000	16 000 000	1 108 400	5 108 400
mars-14		4 000 000	12 000 000	886 720	4 886 720
mars-15		4 000 000	8 000 000	665 040	4 665 040
mars-16		4 000 000	4 000 000	443 360	4 443 360
mars-17		4 000 000	-	221 680	4 221 680
Totaux		20 000 000		3 325 200	23 325 200

Par obligation

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
mars-12	100,000				
mars-13		20,000	80,000	5,542	25,542
mars-14		20,000	60,000	4,434	24,434
mars-15		20,000	40,000	3,325	23,325
mars-16		20,000	20,000	2,217	22,217
mars-17		20,000	-	1,108	21,108
Totaux		100,000		16,626	116,626

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans avec deux années de grâce

- Tableau d'amortissement de l'emprunt au taux de 6,25%: **(en dinars)**

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
mars-12	20 000 000				
mars-13		-	20 000 000	1 250 000	1 250 000
mars-14		-	20 000 000	1 250 000	1 250 000
mars-15		4 000 000	16 000 000	1 250 000	5 250 000
mars-16		4 000 000	12 000 000	1 000 000	5 000 000
mars-17		4 000 000	8 000 000	750 000	4 750 000
mars-18		4 000 000	4 000 000	500 000	4 500 000
mars-19		4 000 000	-	250 000	4 250 000
Totaux		20 000 000		6 250 000	26 250 000

Par obligation

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
mars-12	100,000				
mars-13		-	100,000	6,250	6,250
mars-14		-	100,000	6,250	6,250
mars-15		20,000	80,000	6,250	26,250
mars-16		20,000	60,000	5,000	25,000
mars-17		20,000	40,000	3,750	23,750
mars-18		20,000	20,000	2,500	22,500
mars-19		20,000	-	1,250	21,250
Totaux		100,000		31,250	131,250

Les tableaux d'amortissement de l'emprunt sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés si le montant de l'emprunt souscrit diffère de 20 millions de dinars.

Tunisie Leasing s'engage à publier des tableaux d'amortissement définitifs si le montant de l'emprunt diffère de 20 millions de dinars.

2.2.8- Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100DT par obligation.

2.2.9-Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le 29/05 de chaque année pour la catégorie A. Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le 29/05/2013 et le premier remboursement en capital aura lieu le 29/05/2015. Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

2.2.10-Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 6,15% l'an (pour la catégorie A) et 6,25% l'an (pour la catégorie B).

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de février qui est égale à 3,792% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 5,542%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,75% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

2.2.11- Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale: Les obligations «TUNISIE LEASING 2012-1» sont émises selon deux catégories : une catégorie A sur une durée de 5 ans et une catégorie B sur une durée de 7 ans avec deux années de grâce.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de 3 ans pour la catégorie A et 5 ans pour la catégorie B.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration s'obtient par la formule suivante :

$$\text{Duration} = \left(\sum_{t=1}^T t.F_t / (1+i)^t \right) / \sum_{t=1}^T F_t / (1+i)^t$$

Avec :

- T est le nombre de périodes.
- F_t est le flux de la période t.
- i est le taux d'intérêt par période.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,778 années (pour la catégorie A) et 4,399 années (pour la catégorie B).

2.2.12- Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence du siège, Agence Jérusalem, Marsa, Nabeul, Kélibia, Sfax, Sousse, Monastir, et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

2.2.13- Notation de la société:

En date du 22 avril 2010, l'agence de notation Fitch Rating a confirmé les notes attribuées sur l'échelle nationale à Tunisie Leasing à BBB+ (tun) pour la note à long terme avec perspective d'évolution stable et F2 (tun) pour la note à court terme.

Dans un communiqué de presse en date du 04 juillet 2011, l'agence internationale de notation Fitch Ratings a mis sous surveillance négative la notation de Tunisie Leasing au vu du contexte économique instable.

Dans sa lettre de notation, datée du 10 août 2011, cette surveillance négative a été maintenue sur les notes à long et court terme attribuées à Tunisie Leasing.

Dans sa lettre de notation, **datée du 21 novembre 2011**, cette surveillance négative a été levée sur les notes à long et court terme attribuées à Tunisie Leasing.

Après une période de tensions sur les trois premiers trimestres de 2011, des signes de détente sont apparus et en septembre 2011, Tunisie Leasing a procédé avec succès à une émission de dette senior de 30MDt. Il s'agissait de la première émission obligataire d'une entreprise de leasing tunisienne depuis avril 2011 et elle a été sursouscrite, ce qui confirme la capacité de Tunisie Leasing à faire appel au marché obligataire local pour son financement.

Les notes ont fait l'objet des décisions suivantes :

Note nationale à long terme : BBB+ (tun) ; avec perspective stable, surveillance négative levée.

Note nationale à court terme : F2 (tun) ; surveillance négative levée.

La note nationale BBB indique des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes « + » et « - » indiquent des nuances de qualité.

La note nationale F2 indique des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est satisfaisante, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, la marge de sécurité est moins importante que pour les créances notées F1.

TUNISIE LEASING s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt, afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière. Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.

Fitch confirme la note nationale 'BBB+(tun)' de Tunisie Leasing

Fitch Ratings-Londres/Tunis – 21 novembre 2011: Fitch Ratings a confirmé les notes nationales à long terme et à court terme attribuées à Tunisie Leasing (TL) à 'BBB+(tun)' et 'F2(tun)' respectivement ; l'agence a retiré ces notes de sa liste de surveillance négative. La perspective de la note nationale à long terme est stable. Une liste complète des notes figure à la fin de ce communiqué.

Les décisions concernant les notes font suite à la réévaluation par Fitch des conséquences de la situation économique en Tunisie sur les performances de TL et sa qualité d'actifs, ainsi que sur l'aptitude de TL à faire appel au marché obligataire local qui est une importante source de financement pour la société de crédit-bail (35% de ses besoins de financement totaux à fin octobre 2011). Fitch avait placé les notes de TL sous surveillance négative le 1^{er} juillet 2011 en raison des incertitudes pesant, selon l'agence, sur la liquidité de la société du fait des conditions difficiles prévalant depuis janvier 2011 sur le marché obligataire tunisien.

Bien que la situation économique de la Tunisie reste fragile, des signes de stabilisation apparaissent. Le PIB réel a crû de 1,5% au 3^{ème} trimestre 2011 en glissement annuel et Fitch table sur une hausse de 1% en 2011 (en baisse par rapport à la croissance de 3,7% enregistrée en 2010). Toutefois, malgré la conjoncture économique difficile, TL n'a pas enregistré de détérioration marquée de son risque de crédit. Son ratio de créances douteuses ne s'élevait qu'à 6,6% à fin septembre 2011 (4,9% à fin 2010). La stratégie commerciale prudente de la société et sa politique de sélection des risques avisée appliquée depuis le début de la crise économique et politique que traverse le pays lui ont permis de conserver une qualité de crédit acceptable et devraient empêcher une forte détérioration de sa qualité d'actifs dans le proche avenir. La rentabilité de TL a mécaniquement souffert de la hausse des provisions pour créances douteuses, mais elle restait adéquate au 1^{er} semestre 2011.

Le marché obligataire tunisien, particulièrement sensible au degré de confiance, est peu profond en raison du nombre limité d'investisseurs. Après une période de tensions sur les trois premiers trimestres de 2011, des signes de détente sont apparus et, en septembre 2011, TL a procédé avec succès à une émission de dette senior de 30 Mio TND. Il s'agissait de la première émission obligataire d'une entreprise de crédit-bail tunisienne depuis avril 2011 et elle a été sursouscrite, ce qui confirme la capacité de TL à faire appel au marché obligataire local pour son financement.

Les notes s'établissent comme suit :

Note nationale à long terme : confirmée à 'BBB+(tun)' ; perspective Stable; surveillance négative levée

Note nationale à court terme : confirmée à 'F2(tun)'; surveillance négative levée

Note nationale de dette senior à long terme : confirmée à 'BBB+(tun)'; surveillance négative levée

Note nationale de dette subordonnée: confirmée à 'BBB-(tun)' ; surveillance négative levée

DEFINITION DES NOTES NATIONALES

NOTES COURT TERME (échéance inférieure à 12 mois)	
F1+(xxx) F1(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dette dans le pays. Dans le cas où les émetteurs présentent une solvabilité particulièrement forte, un signe "+" peut compléter la note F1.
F2(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est satisfaisante, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, la marge de sécurité est moins importante que pour les créances notées F1.
F3(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.
B(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.
C(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables.
D(xxx)	Créances dont le défaut de paiement est constaté ou imminent.
NOTES LONG TERME (échéance supérieure à 12 mois)	
AAA(xxx)	Créances auxquelles on attribue la note la plus élevée. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cette note est habituellement attribuée aux émissions de l'Etat ou garanties par lui.
AA+(xxx) AA(xxx) AA-(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est très forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le risque de défaut lié à ces créances ne présente pas de différence significative avec celui des créances notées "AAA". Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
A+(xxx) A(xxx) A-(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des conditions économiques pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances des catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BBB+(xxx) BBB(xxx) BBB-(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BB+(xxx) BB(xxx) BB-(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes "+" et "-" peuvent être utilisés pour marquer des nuances de qualité.
B+(xxx) B(xxx) B-(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le principal et les intérêts sont pour le moment payés en temps et en heure, mais la marge de sécurité est faible et dépend d'une persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
CCC+(xxx) CCC(xxx) CCC-(xxx) CC(xxx) C(xxx)	Créances pour lesquelles la possibilité d'un défaut de paiement est perceptible, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le paiement en temps et en heure du principal et des intérêts repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" dans la catégorie de notes CCC marquent des nuances de qualité.
DDD(xxx) DD(xxx) D(xxx)	Créances dont le défaut de paiement est constaté.

2.2.14- Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note BBB+ (tun) à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du 07 mars 2012.

La note BBB+ à long terme correspond, sur l'échelle de notation de Fitch Ratings, à des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes + et – marquent des nuances de qualité.

LETTRE DE NOTATION

Tunis, le 07 mars 2012

Fitch ("Fitch") (voir définition ci-dessous) attribue la note suivante :

Désignation de l'émission	:	Emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2012-1»
Montant	:	20 000 000 de dinars tunisiens susceptible d'être porté à 30 000 000 de dinars
Prix d'émission unitaire	:	100 dinars tunisiens
Taux nominal	:	Catégorie A : TMM+1,75% et/ou 6,15% brut l'an Catégorie B : 6,25% brut l'an
Durée	:	Catégorie A : 5 ans Catégorie B : 7 ans avec deux années de grâce
Amortissement	:	annuel constant par 1/5 de la valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à la 1 ^{ère} année pour la catégorie A et à la 3 ^{ème} année pour la catégorie B
Note	:	BBB+(tun)

Ces notes sont publiées et mises à jour sur les sites web publics de Fitch : www.fitchratings.com.tn et/ou www.fitchratings.com

Les notes attribuées par Fitch reposent sur les documents et informations fournis par l'émetteur et les tiers, sous réserve de la réception des documents définitifs de l'émission de titres. Pour établir et assurer le suivi de ses notes, Fitch s'appuie sur les informations factuelles qu'elle reçoit des émetteurs et des garants, ainsi que de toute autre source qu'elle juge crédible. Fitch procède à un examen raisonnable des informations factuelles qu'elle utilise, conformément à sa méthodologie de notation, et vérifie de manière raisonnable ces informations auprès de sources indépendantes, dans la mesure où de telles sources existent pour un titre donné ou une juridiction précise.

La nature de l'examen factuel de Fitch et l'ampleur des vérifications obtenues auprès de tiers varient en fonction du titre noté et de son émetteur, et d'un ensemble d'autres facteurs tels que les obligations et pratiques en vigueur dans la juridiction dans laquelle le titre noté est offert et vendu et/ou dans laquelle l'émetteur est domicilié, la disponibilité et la nature des informations publiques existantes, l'accès à l'équipe dirigeante de l'émetteur et ses conseillers, la disponibilité des vérifications déjà effectuées par des tiers, telles que rapports d'audit, lettres de procédures convenues, évaluations, rapports actuariels, rapports d'ingénierie, avis juridiques et autres rapports fournis par des tiers, et la disponibilité de sources de vérification par des tiers indépendantes et compétentes, pour le titre spécifique ou dans la juridiction spécifique de l'émetteur.

Les utilisateurs des notes de Fitch doivent comprendre que ni une enquête approfondie sur les points de fait, ni un contrôle effectué par des tiers ne peuvent garantir que toutes les informations sur lesquelles Fitch se fonde pour établir sa notation seront précises et complètes. En fin de compte, l'émetteur et ses conseillers assument la responsabilité de l'exactitude des informations qu'ils fournissent à Fitch et au marché en transmettant leurs documents et autres rapports. Pour émettre ses notes, Fitch doit s'appuyer sur le travail des experts, notamment des auditeurs indépendants pour les états financiers, et des avocats pour les aspects juridiques et fiscaux. Par ailleurs, les notes sont par nature prévisionnelles et intègrent des hypothèses et des pronostics sur des événements futurs, par nature impossibles à vérifier en tant que faits. En conséquence, malgré les vérifications menées sur les faits existants, les notes peuvent être affectées par des événements futurs ou des conditions qui n'étaient pas attendus au moment de leur émission ou de leur confirmation.

Fitch s'emploie à continuellement améliorer ses critères et méthodologies de notation, des mises à jour périodiques sont ainsi effectuées sur son site web des descriptions des critères et méthodologies

Fitch Ratings

applicables aux différents types de titres. Les critères et méthodologies utilisées pour déterminer une action sur une note sont ceux en vigueur au moment où cette action sur la note est réalisée, soit à la date du commentaire de Fitch de cette action sur la note. Chaque commentaire d'action sur une note fournit des informations sur les critères et méthodologies utilisés pour aboutir à la note considérée, ces critères et méthodologies pouvant éventuellement différer des critères et méthodologies généraux applicables à ce type de titre tel qu'apparaissant sur le site web à ce moment. Pour cette raison, vous êtes invités à toujours consulter le commentaire de l'action sur une note pour être précisément informés des fondements de cette note.

En aucune façon les notes ne peuvent être assimilées à une recommandation ou une suggestion directe ou indirecte d'acheter, de vendre, de réaliser ou de conserver tout investissement, prêt ou titre ; de même, elles ne recommandent pas, ni ne suggèrent, la mise en place d'une stratégie d'investissement à l'égard de tout investissement, prêt, titre, ou tout émetteur. Les notes n'expriment aucun avis sur l'adéquation du prix du marché, la pertinence de tout investissement, prêt ou titre pour un investisseur particulier (incluant, sans limitation, tout traitement comptable et/ou réglementaire) ou la fiscalité (exonération ou imposition) des paiements réalisés au titre de tout investissement, prêt ou titre. Fitch n'est pas votre conseiller et ne vous fournit, ni ne fournit à aucun tiers, aucun conseil financier ni services juridiques, d'audit, comptables, d'expertise, d'évaluation ou actuariels. En aucun cas une confirmation de note ne saurait se substituer à de tels conseils ou services.

Les notes sont fondées sur des méthodes et des critères établis, soumis par Fitch à des évaluations et des mises à jour permanentes. Dans ce contexte, les notes sont le fruit d'un travail collectif de Fitch et aucun individu ni groupe d'individus ne saurait en être tenu pour seul responsable. Tous les auteurs des rapports de Fitch sont collectifs. Les individus identifiés dans un rapport de Fitch ont contribué aux opinions qu'il contient, mais sans en être les seuls responsables. Ils ne sont nommés qu'à des fins de contact.


L'attribution d'une note par Fitch n'équivaut pas à un consentement pour l'utilisation de son nom comme expert dans le cadre de toute déclaration d'inscription ou autre production de documents imposés par les lois américaines, britanniques, ou toute autre législation pertinente sur les valeurs mobilières. Fitch n'autorise pas la mention de sa note ni la reproduction de la lettre faisant état de sa décision sur la note dans un document d'information en vue d'un investissement, quel qu'il soit.


Fitch demande à l'émetteur et aux autres parties de lui communiquer rapidement toute information susceptible d'affecter les notes, afin que ces dernières demeurent appropriées. Les notes peuvent être relevées, abaissées, supprimées ou placées sous surveillance suite à une modification des informations, la survenue de nouvelles informations, un changement dans leur exactitude ou leur inadéquation, ou pour toute autre raison jugée suffisante par Fitch.

Rien dans la présente lettre ne vise à créer une relation fiduciaire entre Fitch et vous, ou entre Fitch et tout utilisateur de ses notes, et elle ne saurait être interprétée dans ce sens.

Dans cette lettre, « **Fitch** » désigne Fitch North Africa et toute filiale de celle-ci, ainsi que leurs ayants droit.

Cordiales salutations,


Ikbel Bedoui
Directeur Général
Fitch North Africa



2.2.15- Organisation de la représentation des obligataires :

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

2.2.16- Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1^{er} janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 Dt) sans que ce montant n'excède mille dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

2.3 RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

2.3.1- Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues et la tenue du registre des obligations de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2012-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité y afférente.

2.3.2- Marché des titres :

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «TUNISIE LEASING 2012-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

2.3.3- Prise en charge par la STICODEVAM :

TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2012-1» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

2.3.4- Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

2.3.5- Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Chapitre 3 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE TUNISIE LEASING

3.1. Impact des évènements socio-politiques survenus en Tunisie sur l'activité de la société

L'impact des événements qui ont suivi la révolution du 14 janvier 2011 se traduit au 31 Décembre 2011 par un recul de la demande du leasing : -23,3% au niveau des approbations et -18,5 % au niveau des mises en force.

Le recouvrement des loyers a été également affecté mais dans des moindres proportions. En effet, au 31-12-2011, le taux de recouvrement s'est établi à 98,40% contre 99,0% pour la même période de 2010.

Concernant les engagements sur des sociétés contrôlées par la famille de l'ancien président, Tunisie Leasing compte un risque limité à 188 620 dinars*, ne représentant que 0,04% du total de ses engagements et 0,20% de ses fonds propres.

Suite aux derniers événements survenus en Tunisie, la société n'a pas effectué d'inventaire sur ses immobilisations données en leasing. Néanmoins, il convient de signaler qu'aucun dégât n'a été déclaré. Par ailleurs, les agences et le siège de la société n'ont subi aucun dommage.

Confiante en l'avenir et tablant sur une reprise voir une consolidation de l'activité, Tunisie Leasing a maintenu son programme d'extension de son réseau en démarrant l'agence de Monastir et celle de Djerba.

* Ce montant est inférieur à celui figurant dans la note d'opération TL 2011-3, et ce suite à des encaissements effectués en 2011.

3.2. Description de l'activité au 31/12/2011

3.2.1 Situation de Tunisie Leasing par rapport au secteur du Leasing au 31/12/2011 :

La part de marché de TUNISIE LEASING en termes d'approbations est passée de 20,9% au 31/12/2010 à 20,6% au 31/12/2011.

La part de marché de TUNISIE LEASING en termes des mises en force a stagné à 20,4%.

La part de marché de TUNISIE LEASING en termes des encours a également baissé passant respectivement de 23,6% à 22,5%.

	Ensemble du secteur* (en MD)		Tunisie Leasing (en MD)		Part de marché de TL	
	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010
Approbations	1 449,1	1 863,7	299,2	390,3	20,6%	20,9%
Mises en force	1 174,0	1 438,4	239,8	294,4	20,4%	20,5%
Encours	2 161,4	1 948,5	486,4	460,7	22,5%	23,6%

*Source : CIL

3.2.2. Evolution des approbations

Le montant des approbations au 31/12/2011 s'est élevé à 299,2 millions de dinars contre 390,3 millions de dinars au 31/12/2010, soit une régression de 23,33%.

La répartition sectorielle des approbations est la suivante :

En MD	31/12/2011		31/12/2010		Variation
	Montants	Parts	Montants	Parts	
Agriculture	11,6	3,9%	15,5	4%	-25,2%
Industrie	72,4	24,2%	90,2	23,1%	-19,7%
Bâtiments et Travaux Publics	34,9	11,7%	54,4	13,9%	-35,8%
Tourisme	24,7	8,2%	39,9	10,2%	-38,1%
Service et commerce	155,6	52%	190,3	48,7%	-18,2%
TOTAL	299,2	100,0%	390,3	100,0%	-23,3%

La répartition des approbations par type de matériel est comme suit :

en MD	31/12/2011		31/12/2010		Variation
	Montant	Part	Montant	Part	
Mobilier	274,9	91,9%	356,3	91,3%	-22,8%
Immobilier	24,3	8,1%	34,0	8,7%	-28,6%
Total	299,2	100,0%	390,3	100,0%	-23,3%

3.2.3. Evolution des mises en force

La société a enregistré une baisse de 18,5% de ses mises en force qui se sont élevées à 239,8 millions de dinars au 31/12/2011 contre 294,4 millions de dinars au 31/12/2010.

La répartition des mises en force, par secteur, se présente comme suit :

En MD	31/12/2011		31/12/2010		Variation
	Montants	Parts	Montants	Parts	
Agriculture	9,2	3,8%	12,7	4,3%	-27,6%
Industrie	56,9	23,8%	74,2	25,2%	-23,3%
Bâtiments et Travaux Publics	26,2	10,9 %	35,2	12%	-25,6%
Tourisme	24,1	10%	28,6	9,7%	-15,7%
Commerce et Services	123,4	51,4%	143,7	48,8%	-14,1%
Total	239,8	100,0%	294,4	100,0%	-18,5%

La répartition des mises en force par type de matériel est comme suit :

en MD	31/12/2011		31/12/2010		Variation
	Montant	Part	Montant	Part	
Mobilier	227,7	94,9%	270,8	92,0%	-15,9%
Immobilier	12,1	5,1%	23,6	8,0%	-48,7%
Total	239,8	100,0%	294,4	100,0%	-18,5%

3.2.4. Evolution des Encours financiers

La société a enregistré une augmentation de 5,6% de ses encours financiers qui se sont élevés à 486,4 millions de dinars au 31/12/2011 contre 460,7 millions de dinars au 31/12/2010.

La répartition des encours, par secteur, se présente comme suit :

En MD	31/12/2011		31/12/2010		Variation
	Montants	Parts	Montants	Parts	
Agriculture	18,7	3,8%	19,7	4,3%	-5,1%
Industrie	131,3	27,0%	126,6	27,5%	3,7%
Tourisme	40,6	8,4%	40,2	8,7%	1,0%
Commerce et Services	243,4	50,0%	224,0	48,6%	8,7%
Bâtiments et Travaux Publics	52,4	10,8%	50,2	10,9%	4,4%
Total	486,4	100,0%	460,7	100,0%	5,6%

La répartition des encours financiers par type de matériel est comme suit :

En MD	31/12/2011		31/12/2010		Variation
	Montants	Parts	Montants	Parts	
MOBILIERS	419,5	86,2%	392,4	85,2%	6,9%
IMMOBILIERS	66,9	13,8%	68,3	14,8%	-2,0%
TOTAL	486,4	100,00%	460,7	100%	5,6%

3.2.5. Indicateurs d'activité au 31/12/2011

Les indicateurs d'activité trimestriels arrêtés au 31/12/2011 (chiffres provisoires en milliers de Dt) se présentent comme suit :

	Quatrième Trimestre			Cumul		
	2011	2010	Variation	2011 (**)	2010 (*)	Variation
Approbations	105 064	90 476	16.12%	299 217	390 272	-23.33%
Mises en Force	82 815	75 988	8.98%	239 855	294 379	-18.52%
Encours financiers				486 388	460 663	5.58%
Total des Engagements Courants (a)				466 001	445 159	4.68%
Total des Engagements Classés (b)				40 126	29 925	34.09%
Total des Engagements (c)=a+b				506 127	475 084	6.53%
Ratio des engagements classés (d)=(b)/(c)				7.93%	6.30%	
Ressources d'Emprunts				381 480	364 775	4.58%
Capitaux Propres ***				93 123	91 073	2.25%
Revenus Bruts de Leasing (1)	63 758	61 041	4.45%	241 450	235 892	2.36%
Revenus Nets de Leasing	11 097	10 732	3.40%	42 172	40 718	3.57%
Produits Nets de Leasing	6 280	5 550	13.15%	25 576	23 313	9.71%
Total des Charges d'Exploitation	2 341	2 228	5.07%	9 766	9 580	1.94%
Trésorerie Nette****				(12 618)	(244)	

(*) Chiffres définitifs et audités

(**) Chiffres non audités

(***) Total des capitaux propres avant affectation

(****) Il s'agit d'une pointe qui précède chaque sortie sur le marché obligataire. Ce solde a été couvert par l'emprunt obligataire TL 2011-3 clôturé avant terme le 13 janvier 2012.

Approbations : Contrats de leasing approuvés

Mises en force : les contrats dont la facturation des loyers a démarré

Encours financiers : encours financiers des contrats de leasing à la fin de la période

Total engagements : encours financiers + impayés

Revenus bruts du leasing : loyers du leasing (contrats conclus avant le 01-01-2008) + Intérêts intercalaires + Intérêts sur créances de leasing (contrats conclus après le 01-01-2008)

Revenus nets de leasing : Intérêts sur créances de leasing

Produits nets de leasing : Revenus nets de leasing + produits des placements - charges financières

(1) Après le changement comptable intervenu en 2008, cette rubrique n'apparaît plus sur les états financiers et a été reconstituée pour les besoins de cette communication.

Répartition des Approbations par secteur et par type :

Secteur d'activité	Quatrième Trimestre							Cumul						
	2011			2010			Var	2011			2010			Var
	Mobilier	Immobilier	Total	Mobilier	Immobilier	Total		Mobilier	Immobilier	Total	Mobilier	Immobilier	Total	
Agriculture	3 633	0	3 633	3 012	0	3 012	21%	11 409	242	11 651	14 803	745	15 548	-25%
Industrie	21 434	1 726	23 160	18 756	2 495	21 251	9%	66 960	5 482	72 442	81 629	8 552	90 181	-20%
Batiments & Travaux publics	15 275	0	15 275	14 945	401	15 346	0%	33 570	1 352	34 922	53 559	870	54 429	-36%
Tourisme (2)	7 418	1 169	8 587	8 679	214	8 893	-3%	23 257	1 394	24 651	39 472	388	39 860	-38%
Services & Commerce	46 684	7 725	54 409	38 378	3 596	41 974	30%	139 729	15 822	155 551	166 762	23 492	190 254	-18%
Totaux	94 444	10 620	105 064	83 770	6 706	90 476	16.1%	274 925	24 292	299 217	356 225	34 047	390 272	-23.3%

Répartition des Mises en force par secteur et par type :

Secteur d'activité	Quatrième Trimestre							Cumul						
	2011			2010			Var	2011			2010			Var
	Mobilier	Immobilier	Total	Mobilier	Immobilier	Total		Mobilier	Immobilier	Total	Mobilier	Immobilier	Total	
Agriculture	3 873	0	3 873	2 539	0	2 539	53%	9 174	0	9 174	11 987	732	12 719	-28%
Industrie	17 157	524	17 681	17 366	859	18 225	-3%	54 804	2 157	56 961	64 885	9 343	74 228	-23%
Batiments & Travaux publics	11 697	0	11 697	12 536	101	12 637	-7%	26 057	132	26 189	35 066	101	35 167	-26%
Tourisme (2)	7 840	97	7 937	4 680	214	4 894	62%	23 801	322	24 123	28 088	469	28 557	-16%
Services & Commerce	38 510	3 117	41 627	35 477	2 216	37 693	10%	113 904	9 504	123 408	130 789	12 919	143 708	-14%
Totaux	79 077	3 738	82 815	72 598	3 390	75 988	9.0%	227 740	12 115	239 855	270 815	23 564	294 379	-18.5%

(2) Ce secteur représente principalement l'activité de location de voitures.

Faits Saillants du Quatrième Trimestre 2011

- Le dernier trimestre 2011 a enregistré un retour à la croissance de la production limitant la baisse des mises en force sur une année à 18,52%.
- Poursuite de la maîtrise de la qualité du portefeuille dont le taux de créances classées a augmenté de 6,3% à fin 2010 à 7,93% à fin 2011 malgré une année difficile.
- Levée de la surveillance négative et confirmation par FITCH de la note à long terme BBB+.

3.3. Analyse des performances réalisées au 31/12/2011 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2011

La confrontation des réalisations à fin 2011 reflétées par les indicateurs d'activité au 31/12/2011 avec les prévisions établies pour l'exercice 2011 publiées au niveau du document de référence « TL 2011 » fait ressortir les pourcentages de réalisations suivants :

En milliers de Dinars	Indicateurs d'activité au 31/12/2011	Prévisions année 2011	Pourcentage de réalisation
Mises en force	239 855	191 346	125,35%
Revenus Nets de Leasing	42 172	41 405	101,85%
Produit Net	25 576	24 002	106,56%
Ressources d'Emprunt	381 480	345 964	110,27%
Capitaux propres	93 123	94 887	98,14%

Les principaux indicateurs d'activité réalisés au 31 décembre 2011 dépassent les prévisions établies au niveau du plan d'affaires 2011-2015.

TUNISIE LEASING

Société Anonyme au Capital de 35 000 000 Dinars
Siège Social : Centre Urbain Nord Av Hédi KARRAY 1082 Mahrajène
Registre de Commerce N° B 1340 9 1997

Objet : la société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage industriel ou professionnel, d'effectuer toutes opérations d'affacturage domestique, à l'importation et à l'exportation, d'une manière générale, toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

Tunisie LEASING est notée BBB+ à long terme avec perspective stable, surveillance négative levée et F2 à court terme par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du 21/11/2011

EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2012-1 »

de 20 000 000 de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptible d'être porté à 30 000 000 de dinars
divisé en 300 000 obligations de 100 dinars chacune

Emis par appel public à l'épargne

Catégorie	Durée	Taux d'intérêts	Amortissement
Catégorie A	5 ans	6,15% ou TMM + 1,75%	Constant de la 1 ^{ère} à la 5 ^{ème} année
Catégorie B	7 ans avec 2 années de grâce	6,25%	Constant de la 3 ^{ème} à la 7 ^{ème} année

La présente émission de TUNISIE LEASING a reçu la note BBB+ (tun) par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du 07/03/2012

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 mai 2011
Délibération du Conseil d'Administration du 20 décembre 2011

VISA DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER N° 12 - 0771 du

29 MAR 2012

Notice légale publiée au JORT N° 41 du 05/04/2012
BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°.....

Je (nous) soussigné (s) (Nom et Prénoms) :

Pièce d'Identité : Agissant pour le compte de :

Qualité :

Nationalité : Age : Sexe ¹ M () F ()

Profession :

Adresse :

Déclare (ons) souscrire à (en toutes lettres)

Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2012-1 » catégorie A
 au taux fixe de 6,15% sur 5 ans et/ou taux variable de TMM + 1,75% sur 5 ans

Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2012-1 » catégorie B au taux fixe de 6,25% sur 7 ans avec deux années de grâce.

Ces obligations sont déposées chez²

En gestion libre Compte géré

au prix d'émission de 100 Dinars par obligation. Les intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 29/05/2012. Ces obligations portent jouissance unique en intérêts à partir du 29/05/2012 et sont :

- remboursables annuellement à raison de 20 dinars par obligation à partir de la première année, soit le un cinquième de la valeur nominale majoré des intérêts annuels échus, pour la catégorie A

- remboursables annuellement à raison de 20 dinars par obligation à partir de la troisième année, soit le un cinquième de la valeur nominale majoré des intérêts annuels échus, pour la catégorie B

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « TL 2011 », et de la note d'opération relative à l'émission de l'emprunt obligataire « TL 2012-1 » et pris connaissance de leurs contenus. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire aux nombre et forme d'obligations ci-dessus indiqués, étant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter, soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède, je (nous) verse (ons)³ :

- en espèces ()
- par chèque () N°..... du Tiré sur : Agence :
- par virement () en date du effectué sur mon (notre) compte N°..... Ouvert à

la somme de (en toutes lettres) représentant le montant des obligations souscrites soit ⁴ :

..... obligations à taux fixe
..... obligations à taux variable.

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession
le second servant de souche
A le

Signature ⁴

¹ cocher la case correspondante

² Indiquer le nom du dépositaire

³ remplir la ligne appropriée

⁴ faire précéder la signature de la mention manuscrite « lu et approuvé »



« COPIE »

TUNISIE LEASING

Société Anonyme au Capital de 35 000 000 Dinars
Siège Social : Centre Urbain Nord Av Hédi KARRAY 1082 Mahrajène
Registre de Commerce N° B 1340 9 1997

Objet : la société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage industriel ou professionnel, d'effectuer toutes opérations d'affacturage domestique, à l'importation et à l'exportation, d'une manière générale, toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

Tunisie LEASING est notée BBB+ à long terme avec perspective stable, surveillance négative levée et F2 à court terme par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du 21/11/2011

EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2012-1 »

de 20 000 000 de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptible d'être porté à 30 000 000 de dinars
divisé en 300 000 obligations de 100 dinars chacune

Emis par appel public à l'épargne

Catégorie	Durée	Taux d'intérêts	Amortissement
Catégorie A	5 ans	6,15% ou TMM + 1,75%	Constant de la 1 ^{ère} à la 5 ^{ème} année
Catégorie B	7 ans avec 2 années de grâce	6,25%	Constant de la 3 ^{ème} à la 7 ^{ème} année

La présente émission de TUNISIE LEASING a reçu la note BBB+ (tun) par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du 07/03/2012

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 mai 2011
Délibération du Conseil d'Administration du 20 décembre 2011

VISA DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER N° 12 - 0774 du 29 MAR. 2012

Notice légale publiée au JORT N° 41 du 05/04/2012
BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°.....

Je (nous) soussigné (s) (Nom et Prénoms) :

Pièce d'Identité : Agissant pour le compte de :

Qualité :

Nationalité : Age : Sexe ¹ M () F ()

Profession :

Adresse :

Déclare (ons) souscrire à (en toutes lettres) :

Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2012-1 » catégorie A

au taux fixe de 6,15% sur 5 ans et/ou taux variable de TMM + 1,75% sur 5 ans

Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2012-1 » catégorie B au taux fixe de 6,25% sur 7 ans avec deux années de grâce.

Ces obligations sont déposées chez²

En gestion libre Compte géré

au prix d'émission de 100 Dinars par obligation. Les intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 29/05/2012. Ces obligations portent jouissance unique en intérêts à partir du 29/05/2012 et sont :

- remboursables annuellement à raison de 20 dinars par obligation à partir de la première année, soit le un cinquième de la valeur nominale majoré des intérêts annuels échus, pour la catégorie A

- remboursables annuellement à raison de 20 dinars par obligation à partir de la troisième année, soit le un cinquième de la valeur nominale majoré des intérêts annuels échus, pour la catégorie B

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « TL 2011 », et de la note d'opération relative à l'émission de l'emprunt obligataire « TL 2012-1 » et pris connaissance de leurs contenus. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire aux nombre et forme d'obligations ci-dessus indiqués, étant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter, soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède, je (nous) verse (ons)¹ :

- en espèces ()

- par chèque () N° du Tiré sur : Agence :

- par virement () en date du effectué sur mon (notre) compte N° Ouvert à

la somme de (en toutes lettres) représentant le montant des obligations souscrites soit ¹ :

..... obligations à taux fixe.

..... obligations à taux variable.

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession
le second servant de souche

A le
Signature²

¹ cocher la case correspondante

² Indiquer le nom du dépositaire

³ remplir la ligne appropriée

⁴ faire précéder la signature de la mention manuscrite « la et approuvé »

